



COMMUNE DE SAINT-SULPICE

Rapport de la commission de gestion et des finances sur l'examen de la gestion 2018

Au Conseil Communal de Saint-Sulpice

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Votre commission de gestion et des finances s'est réunie le lundi 14 mai 2019 à la Maison de commune dans la composition suivante :

Présidente :	Madame	Roxane Berner
Membres :	Madame	Diane Burrus
	Messieurs	Markus Affolter Hans-Jörg Hirsch Pierre del Boca Michel Racine

Rapporteur :	Monsieur	Volker Gass
--------------	----------	-------------

DÉROULEMENT

Les membres de la Municipalité ont été entendus à tour de rôle en présence du boursier communal, M. Didier Raymond et de Mme Malyse Luisier, boursière-adjointe. Le Syndic, M. Alain Clerc, a participé à toutes les auditions, assisté de M. Nicolas Ray, secrétaire municipal.

La commission de gestion et des finances les remercie de leur disponibilité et leurs explications.

- 08h45 : Considérations générales, préavis, avec M. Alain Clerc, Syndic
- 10h30 : Dicastère de et avec M. Alain Clerc, Syndic
- 13h30 : Dicastère de et avec Mme Anne Merminod
- 14h30 : Dicastère de et avec Mme Cécile Theumann
- 15h30 : Dicastère de et avec M. Pierre-Yves Brandt
- 16h30 : Dicastère de et avec M. Marcel-André Panzera

La commission a ensuite siégé à huis clos pour faire la critique de l'exercice, établir ses conclusions et ses vœux avant de les communiquer aux membres de la Municipalité.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Comptes communaux 2018
- Préavis N° 09/19 sur comptes 2018
- Rapport de gestion 2018
- Rapport de vérification des comptes communaux de l'exercice 2018
- Comptes 2018 des trois ententes intercommunales «Chalet Les Alouettes», «SDIS Chamberonne» et «Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge».

PRÉSEANCE DU 11 AVRIL 2019

Les documents complémentaires suivants ont été remis aux membres de la Commission, soit lors de la séance préparatoire du 11 avril 2018 soit avant la séance par M. Reymond, que nous remercions pour s'être mis à disposition pour une séance supplémentaire :

- Etat de la situation des comptes 2018
- Etat de la situation janvier 2019
- Etat des risques

Etat de la situation des comptes 2018 :

Perte entre août et septembre 2018 (4,4M) – fin défavorable d'une procédure – une provision correspondante sera dissoute. Cette décision a un effet important sur le calcul de péréquation, à plusieurs niveaux, en notre faveur. En principe, 2M de cas ouverts (débiteurs douteux) restent provisionnés.

L'origine des fluctuations mensuelles n'est pas connue pour l'instant.

L'évolution du nombre de citoyens est de 4'669 en fin d'année, 200 en dessous de la projection du rapport de gestion 2017.

Masse salariale est disponible depuis cette année (2019) au niveau mensuel

Etat de la situation janv. 2019

Etat de la trésorerie est disponible par mois. La répartition mensuelle est basée sur les entrées 2018.

La facturation de l'impôt foncier et de la taxe d'épuration sont à jour. Les charges et produits sont répartis sur l'année.

Planification trésorerie : Débiteurs de 1'773 sont des entrées nettes d'arriérés.

Pour 2019 disponible par trimestre et par année.

Les débiteurs sont gérés. Environ de 10% sont en retard

La COGEFI doit obligatoirement être consultée selon art 95 RCC pour tout emprunt entrepris par la municipalité. Tel n'a pas été le cas pour l'emprunt de 3'000'000 remboursé en février 2019. Il est tout d'abord rappelé que le vote du conseil ne portait que sur l'acquisition d'une parcelle sans préjuger de son utilisation ou de son affectation, contrairement à ce que laisse entendre le rapport de gestion du Syndic (page 7), portant sur l'année 2018 qui précise que "cette parcelle est vouée, dans ces prochaines années, à accueillir notre future déchèterie communale ainsi que le nouveau bâtiment de la voirie."

Enfin, la COGEFI rappelle que par le vote du 7 novembre 2018, le conseil communal a accordé à la Municipalité "un crédit de CHF 3'000'000 pour l'achat de la parcelle n°187 à Saint-Sulpice" et qu'un éventuel résiduel sur le crédit accordé, une fois l'achat finalisé, ne peut en aucun cas être utilisé à une autre fin (éventuelle étude préalable d'utilisation) le coût d'une étude de faisabilité devant faire l'objet, le cas échéant, d'un nouveau préavis.

Etat des risques

Les risques sont répertoriés à partir des projets 2018 et pour l'avenir. Les critères devraient rester inchangés le plus longtemps possible pour avoir des points comparatifs dans l'avenir

La gestion des risques fait dorénavant partie de la gestion ordinaire. Plan d'action d'ici fin juin 2019.

Les risques peuvent être représentés par dicastère dans le rapport de gestion.

COMMENTAIRES

L'analyse se fait par Municipal, en fonction des différents de son dicastère.

Note: Un **préavis 09/19** apportant un éclairage particulier sur les comptes remplace certains éléments qui jusque là faisaient partie du rapport de gestion.

La péréquation 2019 ne se base pas sur les résultats du passé. La projection est donc difficile et doit rester prudente. La nouvelle péréquation 2021 devra être plus simple et transparente selon le canton.

La réserve de provision pour débiteur (comptes p. 32) reste ouverte à hauteur de CHF 2'000'000, en ligne avec les recommandations cantonales (1,5M) et 0,5M supplémentaires pour les affaires communales courantes. Ce dernier chiffre va diminuer avec la clarification des finances. Le montant de 141'900 en débiteurs représente des montants facturés par la commune. Au fil des années, après un certain temps ces comptes ouverts doivent être traités comme décrit dans la gestion des risques.

La COGEFI demande qu'une analyse soit faite sur les avoirs potentiels, dus à St-Sulpice, pour des affaires fiscales passées. Particulièrement si des amendes fiscales ont été perçues ou s'il y a des délais de prescription à surveiller.

Les dépenses thématiques peuvent avoir une influence sur le calcul de la péréquation. Certaines imputations internes (routes) peuvent avoir une influence positive. Par contre l'effet de l'épuration est négatif.

L'état de la dette communale comprend un emprunt à amortir et tient compte d'une capacité financière nécessaire au bon fonctionnement de la commune (y compris investissement, remboursement). Une marge d'autofinancement positive est requise pour une bonne gestion. Ces éléments sont présentés dans le plan de trésorerie (état de la situation 2019 p.5-7).

Rapport des vérificateurs des comptes 2018 (p. 6) La municipalité met en place un système de contrôle interne pour assurer la compatibilité des processus avec les exigences légales. Ce système doit être décrit et documenté et devrait être disponible d'ici juin 2020.

Une garantie de déficit (hors bilan, liste d'engagement page 10) pour le service de police a été conclue

Le service technique de la municipalité touche à beaucoup de domaines et est en train de mettre en place une information sur la priorisation des travaux.

ANALYSE DU RAPPORT DE GESTION

Autorités (p. 1 à 12)

Réponses aux vœux de la COGEFI p.5 point 5 ; La COGEFI entend trouver dans le rapport de gestion, pour chaque secteur, un résumé de gestion de l'année et des éventuelles perspectives, sous la signature du municipal en charge. Selon la municipalité toutes réponses sont décrites dans le rapport La COGEFI estime que les considérations descriptives ne remplacent pas un rapport des activités. Ce rapport devrait être lié à un bilan et une prise de position d'actions future.

Point 3 et 4 des vœux de la GOGEFI (page 5) n'auront pas de réponses avant 2020.

Ces changements seront inclus dans le rapport de gestion 2019

Préavis 9/18 (achat de la parcelle 187); les dépenses sont en 2019

Administration Générale – (p. 13-27)

La population reste en légère hausse. Le nombre exact est difficile à déterminer a cause des départs et arrivées. Les chiffres du SCRIS (4'669 pour 2018) sont en principe pris par le canton pour les calculs de péréquations. Les chiffres 2017, par exemple, sont utilisés par le canton pour le calcul des acomptes 2019.

Une infrastructure (parc à chiens) pourrait être prévue, un projet est en cours. La visibilité des panneaux en place concernant les espaces réservés aux chiens sera améliorée

Registre Civique Le nombre de vote non valable, en ce qui concerne les votes par correspondance, est de l'ordre de 10% avant correction par l'administration (téléphones pour signaler l'absence de signature, de la date de naissance ou inversion Madame / Monsieur) et tombe a moins de 10 unités au final.

Les logiciels communaux mis en place en 2017 par OFISA. Les mutations de personnel en 2018 ont nécessité une nouvelle formation pour l'utilisation de ceux-ci. Aucun projet de maintenance n'était prévu, ce qui a été rectifié et fait partie des frais de maintenance informatique (Comptes 2018, p. 5).

La gestion des bâtiments va être améliorée avec l'arrivée du responsable correspondant, fin 2018. Pour l'instant les revenus et frais tels qu'ils ressortent des dans les comptes ne sont pas expliqués à satisfaction de la COGEFI.

L'avenir des 14 places de parc intérieures dans l'immeuble "Domaine du Village" à la rue du Centre 76, acquises pour plus de CHF 400'000.- n'a pas encore été fixé. La municipalité est encore en cours de réflexion. La COGEFI relève que le coût d'entretien de l'espace des 14 places incombe à 100% à la commune et le coût de l'accès à 50%. De plus, la mise à disposition de places de parc gratuites pour les collaborateurs est discutable dans une réflexion d'égalité de traitement et de promotion du développement durable. La COGEFI souhaite que la municipalité prenne en compte ces aspects dans le cadre de sa réflexion.

Le bâtiment scolaire (les pavillons) n'a pas eu de charges en 2018. Son affectation future n'est pas décidée.

Finances (p. 28 et 29)

La répartition des frais de personnels se fait en fonction charges qu'ils engendrent pour chaque secteur. Pour l'instant des charges globales sont attribués linéairement et seront affinées avec les entrées futures des données fondées sur des charges réelles.

Bâtiments, domaines et forêts (p.30-37)

L'affectation de la parcelle achetée en vue d'un futur projet éventuel de voirie/déchèterie (p.30-31 et 42-45) ne fait pas forcément l'unanimité au sein du conseil. Le préavis prévu pour l'automne 2019 devrait tenir compte des besoins réels et d'une potentielle affectation différente, voire d'une collaboration intercommunale moins onéreuse.

Le nettoyage de la plage de Dorigny se fait en collaboration avec l'UNIL

P31 traite de la consommation du collège

Développement Durable (p.38)

Activités démarrée en 2018. Le projet d'engins sportifs ne pourra pas être mis en place avant la fin 2019. La personne pour le développement durable, poste fixe à 60% couvrant tourisme, promotion économique, développement durable, n'a malheureusement pas encore embauchée, quand bien même, il y a plus de 5 mois, soit lors du conseil du 12 décembre 2018, sa nomination pérenne a été largement débattue et finalement acceptée par plus de 85 % de membres présents.

Infrastructure et Energie (p.39-46)

Le tapis final des routes Bochet et du Centre sera terminé en été 2019. L'éclairage public devrait être moins cher suite au remplacement de l'éclairage actuel par des ampoules économiques.

P. 40 l'augmentation des demandes n'est pas liée à un évènement particulier

Construction et Urbanisme – Transport (p.47-52)

Dans le cas de l'ascenseur à voitures à la rue du Centre, le promoteur doit encore fournir les procurations les acheteurs, soit des propriétaires actuels afin de pouvoir leur notifier la décision susceptible de recours.

P. 49 plan d'affectation du Laviou doit inclure le port et les installations portuaires correspondantes. Le PPA doit être adapté par un spécialiste. La municipalité n'a pas donné son accord à la restauration de l'embouchure de la Venoge tant qu'elle n'est pas garantie d'avoir des places d'amarrages en remplacement dans un futur port. Le canton a accepté cette position.

Mobilité : Le projet NAVIA n'obtient pas d'autorisation (p. 51). Aucun projet de navette autonome n'est prévu et l'idée est abandonnée pour l'instant.

Sécurité (p. 53-57)

La fin de la réforme de la gendarmerie n'est pas encore planifiée et pour l'instant est liée à la péréquation pour des prestations de la POLOUEST où celle-ci est limitée.

Le règlement des macarons est soumis à approbation et les directives sont en cours de rédaction.

Activités et vie locale (p. 58 - 75)

P. 60 Il était convenu contractuellement que le Théâtre Kléber-Méleau augmente, en 2020, la cotisation par habitant en passant à 8.- en utilisant les chiffres SCRIS de 2018. La convention sera rediscutée en 2020. La COGEFI souhaite qu'un plafond de ces cotisations soit défini, indépendant de la population.

P.62 les chiffres correspondent à des événements de locations dans le tableau.

P. 67 Le soutien à l'Abbaye des Lacustres devrait être remis en question cette société locale n'accepte pas de membres féminin. La politique de subvention des sociétés devrait encourager un traitement non-discriminatoire et équitable des citoyens.

P. 70 Le rapport du Tennis club n'a pas été établi, ce qui avait déjà été le cas en 2016. Le soutien devrait être remis en question, en l'absence du rapport et des comptes. Il faut rappeler que le tennis touche une subvention annuelle de CHF 7'000.- et amorti le prêt qui lui a été octroyé à raison de CHF 13'000.- / an durant 23 ans.

P. 71 Le pourquoi de la taxe ou non de séjour pour les nuitées d'hôtels n'est pas connu. Les taxes de l'Airbnb ne sont pas saisies.

P.73 Orgues. Un responsable va être nommé en été 2019. Il n'est pas clair si la paroisse souhaite de nouvelles orgues. Des discussions avec le conseil de paroisse sont en cours.

Une convention pourrait être mise en place pour le soutien octroyé aux sociétés locales, soit une base commune et une partie tenant compte des spécificités, de chaque société, tenant compte des prestations en espèce et/ou en nature dont certaines bénéficient. La convention pourrait mentionner ce que la municipalité attend du rapport annuel.

Jeunesse et enfance (p. 76 - 85)

Le concierge des bâtiments scolaires quitte son appartement en 2019 et en réorganisant les classes, le collège a suffisamment de surface pour les prochaines années, même en tenant compte de l'augmentation de la population estimée à 350 personnes qui viendront habiter dans le quartier des Jordils.

St-Sulpice reste trop petit pour être indépendant. Il n'est pas question de quitter la collaboration avec Chavannes.

Le problème de locaux reste pour l'encadrement parascolaire, principalement autour des repas de midi.

La participation (comptes p. 4) à l'Ecole de Musique est de 9.50 par habitant, base SCRIS 2017

Le préavis du collège va être clôturé cette année sans dépassement de budget.

L'augmentation des charges de personnel de l'UAPE existe depuis 2017 et le plein impact ressort dans les comptes 2018.

Affaires Sociales (p. 86 -90)

Pas de commentaires

Conclusions générales (p. 91)

Pas de commentaires.

Organismes Intercommunaux (2ème partie du rapport de gestion)

Le chalet des Alouettes est bien utilisé et bien entretenu par les 3 communes concernées. A l'avenir toutes les activités extrascolaires (sorties, visites, camps) seront à charge des communes.

VŒUX DE LA COMMISSION

- La gestion de l'informatique devrait être présentée de manière plus transparente, accompagné d'un concept du développement futur ainsi que de la planification de sa mise en oeuvre.
- La gestion des bâtiments devrait être présentée de manière plus transparente
- Rapport sur la situation du litige avec un séquestre sur un bien immobilier souhaité pour la COGEFI uniquement
- Rapport sur les raisons de l'augmentation du revenu locatif du Bochet 1 alors que le budget était revu à la baisse en raison du retour de l'abri PC à la gestion de la Commune
- Une convention de base pourrait être mise en place pour le soutien de sociétés locales
- Les clefs de répartition des charges devraient être préparées et présentées

CONCLUSIONS

La Commission constate que la gestion de l'année 2018 peut être qualifiée de satisfaisante.

La COGEFI constate que d'important travaux ont été commencés en 2018, notamment au niveau de la bourse, des ressources humaines et des bâtiments. Nous saluons aussi le niveau de transparence présenté par rapport aux finances et à la gestion des risques.

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission de gestion et des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2018,
- du rapport de la Commission de gestion et des finances sur la gestion,

considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour;

DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.

Ainsi fait à Saint-Sulpice, le 22 mai 2019

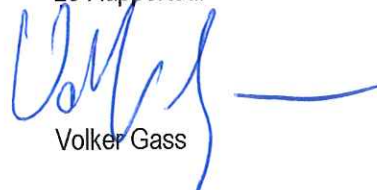
Au nom de la commission

La Présidente



Roxane Berner

Le Rapporteur



Volker Gass